A b b a y e N o t r e D a m e d e L é r i n s

Hôtellerie

Île Saint Honorat – CS 10040

06414 Cannes Cedex

Vous désirez partager un temps de prière, de ressourcement et de silence,

Le Père Abbé et les frères vous accueillent avec joie !

L’accueil se fait à l’intérieur du monastère **dans une hôtellerie au style simple**. Avant d’être un lieu de rencontres et d’échanges, l’hôtellerie est d’abord la Maison de Dieu. Vous êtes invités à vous laisser porter par cette présence bienveillante de Dieu **dans un climat de silence et de paix**, aidé en cela par la fidélité d’une communauté priante et la beauté de la nature.

Au cours de votre séjour vous êtes invités à partager des temps de prière (offices) avec les moines. Durant votre séjour vous pouvez solliciter une rencontre personnelle avec un frère.

1. Les retraites sont accessibles, aussi bien aux hommes qu’aux femmes, à titre individuel et collectif, dans la limite de 30 places, ainsi qu’aux couples. La durée maximale d’un séjour est d’une semaine par an, la durée minimum est de trois nuits. L’hôtellerie ferme annuellement le dimanche suivant la Toussaint jusqu’à la mi-décembre, ainsi que la semaine avant les Rameaux. Pour la quiétude de l’hôtellerie nos amis les animaux ne sont pas admis.

2. La société **Planaria est la seule habilitée**, pour assurer la liaison maritime directe entre Cannes et l’Île Saint Honorat (renseignements : tél. 04.92.98.71.38 [planaria@abbayedelerins.com](mailto:planaria@abbayedelerins.com); www.cannes-ilesdelerins.com)

La traversée dure 20 minutes environ.

**3. Nous disposons de chambres individuelles ou double avec lavabo (bloc WC/douches à part) et de chambres doubles munies de douche et toilettes (*en priorité pour les couples ou aux personnes qui en ont besoin)*. La participation aux frais est laissée à la discrétion de chacun selon ses possibilités financières** *(à titre indicatif les frais d’exploitation pour une pension complète nuit et deux repas nous reviennent entre 47€et 57€/p selon les chambres avec ou sans salle de bain)*

4. La chambre doit être nettoyée par vos soins avant votre départ. Nous vous invitons à vous munir de draps ou de sac de couchage, ainsi que de serviettes de toilette.

5. Attention : merci de ne **pas** prévoir **d’arrivée le dimanche** !

6. La coutume veut que les hôtes partagent concrètement la vie de l’hôtellerie. Aussi vous participerez à certaines tâches, dans la simplicité et la joie : *vaisselle, mise du couvert, nettoyage de la chambre* et, si nécessaire, des parties communes avant votre départ. Les repas se prennent au réfectoire de l’hôtellerie, **en silence** (accompagnés de musique ou lecture).

7. Nous ne pouvons assurer les régimes alimentaires. La cuisine est simple et variée pour convenir au plus grand nombre.

8. **Attention,** il n’y a **pas de connexion Internet** à l’hôtellerie, mais seulement le Wifi dans une zone restreinte. Le téléphone portable est à utiliser en dehors des bâtiments.

Toute demande de retraite doit être **adressée au Père Hôtelier**, par écrit ou e.mail et –par prudence- trois mois à l’avance en mentionnant la période souhaitée.

Nos fraternelles salutations

Frère hôtelier : frère Marie

Tél. : 00.33.(0)4.92.99.54.00 – Fax : 00.33.(0)4.92.99.54.20 – Mail :[hotellerie@abbayedelerins.com](mailto:hotellerie@abbayedelerins.com)